

Article 29 – Classification des postes de travail

COEFF.	INTITULE DU POSTE	DEFINITION DES EMPLOIS
235	Nettoyeur ou Agent de maintenance	Exécuter des tâches simples de nettoyage ne nécessitant pas de connaissances particulières, selon des consignes précises. Courte période d'adaptation.
235	Jardinier	Exécuter des tâches simples de jardinage ne nécessitant pas de connaissances particulières, selon des consignes précises. Exercice de la profession essentiellement en plein air, en utilisant fréquemment du matériel mécanique ou électrique bruyant. Utilisation de matériels (tracteurs, tondeuses, sécateurs...) et de produits (engrais, traitements.....). Courte période d'adaptation.
255	Agent de surveillance	Assurer par une présence continue, la sécurité des lieux, bâtiments, locaux. Veiller à la protection des personnes et des biens. Effectuer une surveillance dans un périmètre restreint ou dans une zone plus large nécessitant des rondes régulières à pied ou à l'aide d'un moyen de locomotion. Surveiller l'accès et le contrôle des allées et venues des personnes. Intervenir sur appel ou prévenir les incidents. Peut être amené à effectuer des premiers soins de secours.
255	Sous-chef nettoyeur	Effectuer seul ou sous le contrôle d'un responsable l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux et surfaces et des espaces communs. Utiliser les matériels, machines en respectant certains modes d'utilisation précis. Peut être amené à effectuer des travaux de petite maintenance et à assurer l'entretien courant des machines et matériels utilisés. Peut aussi encadrer et coordonner une équipe. Peut dans certains cas gérer et suivre les travaux sur plusieurs sites. Pas de formation particulière. Niveau V (CAP, BEP) option maintenance, entretien et hygiène des locaux peuvent être demandés.
255	Sous-chef jardinier	En sus de l'activité de jardinier : préparer et réaliser des travaux de création, d'entretien et d'aménagement des espaces non bâtis. Mise en œuvre des dispositions nécessaires pour faire face aux intempéries. Préparer des commandes et des approvisionnements en matière première, entretenir le matériel, assurer le compte rendu d'exécution des travaux, rendre compte et consigner ses travaux. Formation réglementaire exigée : CAP. Formation recommandée : production agricole, travaux paysagers.
275	Agent de sécurité (immeuble IGH ou pas)	Outre les fonctions d'agent de surveillance, exécuter toutes tâches d'entretien, de gardiennage et administratives et s'assurer du fonctionnement normal des installations. Fait preuve d'initiative dans l'organisation de son travail et celui d'éventuels employés dont il surveille le travail. Connaissances requises : niveau BEP/CAP ou équivalent.
275	Chef nettoyeur	Organiser son travail en fonction de consignes orales ou écrites, contrôler l'approvisionnement ou approvisionner son poste de travail en matériels et produits, effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter, exécuter les travaux de nettoyage des locaux et surfaces, manipuler et porter des matériels et des machines, nettoyer les matériels et les machines après usage. Posséder des connaissances de base en électricité et mécanique. Doit être capable de se conformer strictement à des notices ou consignes d'utilisation,

COEFF.	INTITULE DU POSTE	DEFINITION DES EMPLOIS	COEFF.	INTITULE DU POSTE	DEFINITION DES EMPLOIS
275	Chef nettoyeur (Suite)	d'appliquer des règles d'hygiène et de sécurité, d'organiser méthodiquement son travail. Connaissances requises : Niveau CAP, BEP options maintenance, entretien et hygiène des locaux peuvent être demandés par l'employeur pour occuper les emplois les plus spécialisés. Une formation de niveau IV dans les spécialités identiques facilite l'accès aux fonctions de chef nettoyeur.	285	Sous chef de sécurité	Exercer des compétences de technicien aussi bien en prévention qu'en intervention. Dans le premier cas, répertorier les risques propres à l'immeuble, les analyser et proposer des moyens pour les prévenir. Identifier les matériels mis à sa disposition et apprécier leur adéquation avec le risque correspondant. Il sait traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance (sur un site ou dans le cadre d'une centrale de télésurveillance). Lors d'une intervention, il choisit les moyens matériels et humains selon la nature du sinistre et leur degré d'efficacité. Il sait discerner les limites de l'action à mener et s'il y a lieu de faire appel à des services techniques d'assistance (privés, publics). Il peut encadrer une équipe et lui donner des directives dans le respect des réglementations en vigueur. Il est également capable d'assurer les tâches administratives correspondantes. Niveau terminal d'études : Bac ou équivalent
275	Chef jardinier	Participer aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, parcs, jardins à l'aide d'outils manuels ou motorisés et d'engins motorisés. Exercice de la profession essentiellement en plein air, en utilisant fréquemment du matériel mécanique ou électrique bruyant. L'utilisation de matériels (tracteurs, tondeuses, tronçonneuses, sécateurs...) et de produits (engrais, traitements...). Exécuter l'élagage des arbres. Veiller au respect des mesures de sécurité prévues : port de casque antibruit, de masque, de lunettes et de gants... Utilisation d'échelles, de nacelles (équipant un camion) ou éventuellement de baudières et autres équipements pour le travail dans les branchages. Formation requise : formations de niveau V (CAPA et BEPA), de niveau IV (BTA), de niveau III (BTSA) dans le domaine de l'horticulture avec des options telles que "jardins et espaces verts" ... ou équivalent.	300	Chef adjoint de sécurité	Idem sous-chef de sécurité plus 5 ans d'expérience professionnelle au moins.
275	Maître nageur	Assurer la sécurité des lieux de baignade, assurer la partie pédagogique et l'initiation à la natation. Le maître nageur doit être titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), du Brevet National de Premiers Secours (BNPS).	340	Chef d'immeuble (IGH ou pas) employant jusqu'à 6 salariés	Exécuter dans le cadre d'instructions générales des travaux très qualifiés, constitués d'actions de réalisations complètes. Peut coordonner l'activité d'autres salariés et doit mettre en œuvre tous modes opératoires et moyens de contrôle appropriés. Maîtriser complètement sa fonction et assumer une part importante de tâches administratives déléguées par l'employeur. Connaissances requises identiques à celles du niveau 3 ou formation de niveau bac, BT ou BSEC, complétées par des stages et une expérience d'au moins 3 ans dans le niveau 3.
280	Sous chef adjoint de sécurité	Assurer la surveillance et le gardiennage des marchandises et des locaux. Assurer également la protection des personnes. Faire preuve d'initiative dans l'organisation de son travail et celui d'éventuels employés dont il surveille le travail. Connaissances requises : niveau CAP/BEP ou équivalent.	395	Chef d'immeuble (IGH ou pas) employant jusqu'à 12 salariés	Exécuter dans le cadre d'instructions générales des travaux très qualifiés, constitués d'actions de réalisations complètes. Peut coordonner l'activité d'autres salariés et doit mettre en œuvre tous modes opératoires et moyens de contrôle appropriés. Maîtriser complètement sa fonction et assumer une part importante de tâches administratives déléguées par l'employeur. Connaissances requises identiques à celles du niveau 3 ou formation de niveau bac, BT ou BSEC, complétées par des stages et une expérience d'au moins 3 ans dans le niveau 3.

COEFF.	INTITULE DU POSTE	DEFINITION DES EMPLOIS
410	Chef d'immeuble (IGH ou pas) employant plus de 12 salariés	Exécuter dans le cadre d'instructions générales des travaux très qualifiés, constitués d'actions de réalisations complètes. Peut coordonner l'activité d'autres salariés et doit mettre en œuvre tous modes opératoires et moyens de contrôle appropriés. Maîtriser complètement sa fonction et assumer une part importante de tâches administratives déléguées par l'employeur. Connaissances requises identiques à celles du niveau 3 ou formation de niveau bac, BT ou BSEC, complétées par des stages et une expérience d'au moins 3 ans dans le niveau 3.